



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2819
15 juillet 1988

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2819e SEANCE

Tenue au Siège, à New York
le vendredi 15 juillet 1988, à 10 h 30

Président : M. NOGUEIRA-BATISTA

(Brésil)

Membres : Algérie
Allemagne, République
fédérale d'
Argentine
Chine
Etats-Unis d'Amérique
France
Italie
Japon
Népal
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Sénégal
Union des Républiques socialistes
soviétiques
Yougoslavie
Zambie

M. DJOUDI

M. VERGAU

M. DELPECH

M. LI Luye

Mlle BYRNE

M. BROCHAND

M. BUCCI

M. KAGAMI

M. RANA

M. BIRCH

M. SARRE

M. LOZINSKIY

M. PEJIC

M. ZUZE

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 h 15.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LETTRE DATEE DU 5 JUILLET 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/19981)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises à la 2818e séance, j'invite le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de l'Inde, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Pakistan et de la République arabe syrienne à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Velayati (République islamique d'Iran) prend place à la table du Conseil; M. Rath (Inde), M. Muntasser (Jamahiriya arabe libyenne), M. Umer (Pakistan) et M. Al-Masri (République arabe syrienne) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de Cuba, du Gabon et des Emirats arabes unis des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. San José (Cuba), M. Biffot (Gabon) et M. Al-Shaali (Emirats arabes unis) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur le document S/20016, qui contient le texte d'une lettre en date du 14 juillet 1988 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le représentant du Royaume-Uni, à qui je donne la parole.

M. BIRCH (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, nous avons de la chance, en cette période difficile, qu'un diplomate aussi avisé et expérimenté que vous préside le Conseil de sécurité. Nous admirons votre compétence et la sûreté de votre jugement et nous serons heureux de travailler avec vous. Je voudrais également remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Argentine, pour la sagesse dont il a fait preuve à la présidence du Conseil au cours du mois de juin. Le Conseil a ainsi été généreusement servi par votre continent.

Ma délégation tient à exprimer son profond regret pour les pertes en vies humaines résultant de la destruction de l'avion civil iranien le 3 juillet. C'est un drame qui nous a tous attristés. Mon gouvernement adresse sa profonde sympathie et ses très sincères condoléances aux familles des disparus.

L'ampleur et la soudaineté de la tragédie ont fortement ému l'opinion internationale et les populations de l'Iran et des Etats-Unis. Des questions se sont posées à juste titre quant à savoir pourquoi cela a pu se produire. Nous avons examiné de près les déclarations officielles de l'Iran et des Etats-Unis, y compris les déclarations faites ici même hier, sur les faits. Nous attendons les résultats des enquêtes qui ont été entreprises et l'issue des débats du Conseil exécutif de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

M. Birch (Royaume-Uni)

Pour le moment, le Conseil est appelé à examiner les conséquences de l'incident sur la paix et la sécurité internationales. Ces récentes pertes en vies humaines constituent un nouvel épisode tragique dans un conflit plus vaste, conflit qui met aux prises deux nations fières dans un combat où l'homme de la rue ne peut être que le perdant, et auquel nous qui, en ce conseil, assumons une responsabilité toute particulière pour la paix et la sécurité, aurions dû mettre fin depuis longtemps. Les victimes de l'incident effroyable du 3 juillet doivent s'ajouter maintenant aux centaines de milliers de jeunes soldats, aux nombreux civils dans les villes et villages éloignés de la ligne de front, et également aux marins de la marine marchande de toutes les nations, qui ont perdu la vie. Le Conseil a déployé des efforts résolus, mais malheureusement infructueux, pour mettre définitivement un terme aux combats et restaurer la paix et la stabilité. Dans sa résolution contraignante 598 (1987) adoptée il y a presque un an jour pour jour, le Conseil demandait qu'il soit mis fin à toutes actions militaires sur terre, en mer et dans les airs, et qu'il soit procédé sans délai au retrait de toutes les forces jusqu'aux frontières internationalement reconnues. Si cette exigence du Conseil de sécurité avait reçu satisfaction, nous n'examinerions pas aujourd'hui un autre acte horrible résultant de ce conflit insensé. En dépit de la résolution 598 (1987), les combats entre l'Iran et l'Iraq se poursuivent, et des navires marchands dans les eaux internationales font fréquemment l'objet d'attaques en violation du droit international.

Mon pays, comme d'autres autour de cette table, continue d'exercer son droit à protéger ses bateaux dans les eaux internationales contre de telles attaques. Nos propres forces navales dans le golfe demeurent à l'écart de tout affrontement et se limitent à assurer la protection. Il est tout à fait approprié que de telles forces exercent le droit à la légitime défense consacré à l'Article 51 de la Charte. A l'instar de tous les Etats Membres, notre souci est de faire respecter le droit international et le principe de la liberté de navigation.

Il y a peut être de nombreuses leçons à tirer de cet incident. Nous devons pour cela attendre les résultats de l'enquête. Mais la principale leçon à tirer est que le conflit qui l'a engendré doit prendre fin sans plus tarder. L'objectif principal du Conseil doit toujours être de s'efforcer de trouver un règlement global, juste et honorable, tel que stipulé dans la résolution 598 (1987). Mon gouvernement oeuvre activement à cette fin, et continuera de le faire. Nous demandons aux deux parties de bien vouloir s'acquitter pleinement de leurs

M. Birch (Royaume-Uni)

obligations découlant de cette résolution, et de coopérer à la réalisation d'une paix négociée.

Bien que nous regrettions profondément l'incident qui nous rassemble ici, nous nous félicitons de la présence au Conseil de sécurité du Ministre des affaires étrangères iranien. Nous avons ainsi l'occasion de lui exprimer, ainsi qu'à son gouvernement, nos condoléances et notre compassion pour les familles des victimes et de lui montrer que notre préoccupation, la préoccupation de tous au sein de ce conseil, est de mettre un terme aux effusions de sang qui durent depuis trop longtemps. Agissons maintenant pour épargner à cette génération le fléau de la guerre.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. RANA (Népal) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation éprouve une profonde satisfaction de voir un diplomate aussi éminent du Brésil, pays avec lequel mon pays, le Népal, entretient des relations amicales et cordiales, assumer la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Travailler en étroite coopération avec vous, Monsieur le Président, a toujours été un plaisir et un privilège, et nous sommes certains que vous saurez guider les travaux du Conseil avec votre compétence et votre sagesse coutumières.

Je saisis également cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Marcelo Delpech, pour la manière excellente dont il a dirigé les travaux du Conseil durant le mois de juin.

J'ai l'honneur de m'associer à vous, Monsieur le Président, pour me féliciter de la présence parmi nous hier de M. George Bush, Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique, et pour souhaiter la bienvenue à M. Ali-Akbar Velayati, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran. Leur présence fait ressortir l'importance de la question à l'examen. Ma délégation a écouté avec beaucoup d'intérêt et d'attention les déclarations qu'ont faites hier matin le Vice-Président des Etats-Unis et le Ministre des affaires étrangères iranien.

Le Népal, comme d'autres membres du Conseil, comprend bien la profonde émotion et l'indignation ressenties par le Gouvernement et le peuple iraniens devant la destruction de l'avion de ligne assurant le vol régulier Bandar-Abbas/Dubai par les forces navales américaines, le 3 juillet 1988. La perte de 290 vies innocentes, qui en a résulté, fait de cet incident le plus grave en son genre de toute l'histoire de l'aviation civile. Le Népal déplore profondément cette tragédie

douloureuse qui a secoué toute l'humanité. Au nom du Gouvernement de Sa Majesté du Népal, j'exprime notre profonde douleur et nos sincères condoléances aux familles affligées.

Mais notre indignation devant cette tragédie est quelque peu atténuée parce qu'il apparaît de plus en plus que l'appareil a été abattu à la suite d'une erreur d'identification. La découverte qu'il ne s'agissait pas d'un acte prémédité de châtement ou de provocation limite en quelque sorte la gravité de l'incident, mais n'atténue en rien la douleur dont il est cause. Dans ce contexte, ma délégation a pris note du fait que le Gouvernement des Etats-Unis a promptement reconnu sa responsabilité et exprimé ses regrets. Nous avons également pris note du fait que le Gouvernement des Etats-Unis a décidé d'offrir une indemnisation ex gratia aux familles des victimes de l'infortuné avion de ligne. Nous aurions préféré des excuses sans réserve et l'octroi d'une indemnisation totale au Gouvernement de la République islamique et aux membres des familles endeuillées. Une telle mesure aurait été conforme aux valeurs et traditions humanitaires des Etats-Unis.

L'espace aérien dans lequel a été abattu l'avion qui assurait le vol Air Iran 655 connaît un trafic extrêmement dense : de nombreuses compagnies aériennes, dont la nôtre, y opèrent. Ce fait conforte notre conviction que le Conseil devrait prendre la décision voulue pour empêcher la répétition de ce genre d'incident et assurer le respect des normes internationales régissant la protection de l'aviation civile. Cela ne sera possible que si tous les faits relatifs à cette affaire sont présentés au Conseil à la suite d'une enquête approfondie menée par une institution internationalement reconnue, telle que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). C'est pour cette importante raison que nous appuyons pleinement la décision qu'a prise hier le Conseil de l'OACI de mener une telle enquête à la suite de la demande présentée par le Gouvernement de la République islamique d'Iran. Nous constatons avec satisfaction que le Gouvernement des Etats-Unis a accepté de coopérer à cette enquête.

M. Rana (Népal)

Cette tragédie douloureuse qui mérite en soi l'attention totale et urgente du Conseil, met en outre davantage encore en lumière la nécessité de faire preuve de modération et de rechercher la réconciliation. La guerre entre l'Iran et l'Iraq, deux amis du Népal et membres comme nous du Mouvement des pays non alignés, a déjà prélevé un trop lourd tribut en vies humaines et en souffrances. Ma délégation tient à réaffirmer le besoin urgent de coordonner nos efforts pour mettre fin à ce conflit fratricide et promouvoir la paix dans cette région troublée et chargée de tension.

En cette occasion sombre et solennelle, le Népal est plus que jamais convaincu que la pleine application de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité est la seule manière viable de rétablir la paix dans le Golfe et de revenir à une situation normale. Par conséquent, une fois encore, nous invitons instamment tous les intéressés à contribuer à la réalisation de ce but louable en coopérant avec le Secrétaire général dans les efforts constants qu'il fait dans ce sens. Dans ce contexte, ma délégation souhaite souligner la nécessité de suivre scrupuleusement et de respecter pleinement la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, dans toutes ses dispositions, y compris le paragraphe 5 qui, notamment :

"Demande à tous les autres Etats de faire preuve de la plus grande retenue, de s'abstenir de tout acte qui pourrait contribuer à intensifier et élargir encore le conflit". (résolution 598 (1987), par. 5)

En dernière analyse, seule la fin du conflit peut mettre un terme aux souffrances et à l'anxiété inutiles des peuples de la région. En outre, seul un climat de paix stable dans la région pourra assurer que la tragédie évitable du 3 juillet 1988 ne se reproduira pas.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Népal des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de mon pays et à mon égard.

M. PEJIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser les félicitations les plus chaleureuses de la délégation de la Yougoslavie à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité en cette période difficile. Vous êtes un éminent représentant du Brésil, pays avec lequel la Yougoslavie entretient des liens d'amitié traditionnels et précieux, et nous sommes certains que votre riche expérience et votre grande réputation professionnelle, dont vous avez déjà donné la preuve au Conseil, nous aideront à nous acquitter avec succès des tâches complexes qui attendent le Conseil de sécurité dans les prochains jours et les prochaines semaines.

M. Pejic (Yougoslavie)

En cette occasion, je voudrais également remercier l'Ambassadeur Delpech, représentant permanent de ce pays ami et non aligné, l'Argentine, pour l'efficacité exceptionnelle avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois de juin.

Nous souhaitons la bienvenue à S. E. M. Ali Akbar Velayati, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, qui est venu personnellement devant le Conseil de sécurité présenter la position de son pays au sujet de la destruction tragique de l'avion de ligne iranien par des forces navales américaines, le 3 juillet 1988. Le Conseil de sécurité est bien l'instance indiquée pour examiner la situation dangereuse qui règne dans la région du Golfe, et il a pour responsabilité particulière de trouver une solution d'ensemble, juste et durable.

Nous saisissons également cette occasion pour demander à M. Velayati de transmettre au peuple iranien et aux familles des victimes innocentes de cette tragédie nos sincères condoléances.

Nous nous félicitons de la décision du Vice-Président des Etats-Unis, M. George Bush, de présenter personnellement la position de son pays au Conseil de sécurité sur cet événement tragique.

La destruction de l'avion de ligne iranien par les forces navales américaines, qui a coûté la vie à 290 passagers innocents, a choqué la communauté internationale tout entière. La nouvelle de cet incident tragique a été accueillie avec une consternation et une indignation profondes par le peuple et le Gouvernement yougoslaves. Parmi les victimes de cet acte irrationnel se trouvaient six experts et travailleurs yougoslaves employés en Iran par l'entreprise yougoslave Ivan Milutinovic, et leur mort a plongé toute la Yougoslavie dans la douleur et le deuil.

Jusqu'ici, de nombreuses explications et de nombreux commentaires de nature militaire et technique ont été présentés au sujet des circonstances qui ont causé cet incident tragique. Ils sont difficilement acceptables; car cette tragédie a été une conséquence fondamentale de la grave tension militaire et de la psychose qui existent dans la région, et constituent, de ce fait, l'une des menaces les plus dangereuses pour la paix et la sécurité internationales.

Nous sommes d'avis que les enquêtes qui doivent être effectuées par différents organismes internationaux apporteront des éclaircissements sur les circonstances qui ont causé cet incident tragique et contribueront à empêcher la répétition de

M. Pejic (Yougoslavie)

telles tragédies dans l'avenir. Ceci implique, notamment, le plein respect des dispositions de la Convention de Chicago de 1944 et de la garantie de la sécurité de la navigation aérienne civile en temps de guerre.

Nous nous félicitons de la décision du Gouvernement américain d'offrir une indemnisation aux familles des victimes innocentes de cette tragédie, bien qu'il soit évident que rien ne saurait compenser la perte de vies humaines.

La destruction d'un avion de ligne iranien, qui défie toute explication, est un avertissement tragique, et peut-être le plus grave, des conséquences inconcevables que pourrait avoir la continuation de la tension actuelle et de la crise dans la région du Golfe. Est-il besoin de rappeler que dès le début de la guerre entre l'Iran et l'Iraq, la Yougoslavie avait mis en garde contre l'ampleur de plus en plus dangereuse que prenait ce conflit. Nous avons également fait remarquer que la présence et la concentration de nombreuses flottes étrangères et les incidents fréquents dans le Golfe constituaient un danger constant d'escalade du conflit et d'ingérence des puissances étrangères. C'est pourquoi la Yougoslavie a donné son plein appui à l'adoption de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité en vue de mettre fin à la guerre entre l'Iran et l'Iraq. Dans une déclaration présentée au nom du Gouvernement yougoslave par le Secrétariat fédéral aux affaires étrangères, il est souligné, notamment, que cet acte irresponsable et incompréhensible, la destruction d'un avion de ligne iranien par les forces navales américaines dans le Golfe - qui est contraire au droit international - attire une fois de plus l'attention sur la situation difficile et dangereuse qui règne dans la région du Golfe, qui échappe rapidement à tout contrôle et met directement en péril non seulement la sécurité des pays de la région mais également la paix et la sécurité de toute la région.

De l'avis du Gouvernement yougoslave, cet accident tragique souligne la nécessité d'éliminer sans retard les conditions qui ont conduit à l'aggravation de la situation déjà tendue dans le Golfe. Une action internationale s'impose d'urgence pour mettre fin à la guerre entre l'Iran et l'Iraq, sur la base de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, et pour mettre un terme rapide au renforcement et à l'utilisation des forces militaires dans cette région en effervescence.

Maintenant, il importe avant tout que les parties concernées s'abstiennent de tout acte qui pourrait provoquer une escalade et une aggravation des tensions; cela contribuerait à l'intensification des efforts qui sont si nécessaires pour résoudre cette grave crise.

M. Pejic (Yougoslavie)

Il serait tragique que les parties directement concernées, ainsi que la communauté internationale tout entière, ne tirent pas leçon de cette catastrophe. Nous sommes profondément convaincus qu'il est grand temps de remplacer l'affrontement et la méfiance par la volonté sincère de faire promptement des efforts politiques résolus pour éliminer les sources principales de tension dans la région. Nous savons parfaitement que les racines du problème sont profondes et que le courage politique et, devrais-je dire, la sagesse sont nécessaires pour créer une atmosphère et des conditions propices à un dialogue constructif et de fond susceptible de déboucher sur la solution du conflit.

M. Pejic (Yougoslavie)

Nous avons tous la responsabilité et l'obligation historiques, par respect pour les victimes innocentes de l'avion iranien, d'utiliser cet incident tragique pour faire des efforts encore plus résolus dans ce sens. Le cours des événements dans ce conflit insensé et les effusions de sang entre l'Iran et l'Iraq qui ont prélevé un lourd tribut en vies humaines et infligé de vastes dommages matériels et beaucoup de destructions montrent qu'il est illusoire de penser que les problèmes et les conflits actuels dans la région peuvent être réglés sur le champ de bataille et par le recours à la force militaire. Il faut espérer que toutes les parties directement concernées sont plus conscientes de ce fait maintenant. Nous voulons également croire que toutes les parties concernées contribueront à cette réunion du Conseil de sécurité et apporteront un appui aux efforts du Conseil et au Secrétaire général des Nations Unies pour assurer l'application totale et immédiate de la résolution 598 (1987). Faute de quoi, le danger d'une nouvelle escalade de ce conflit inutile augmenterait, ce qui mettrait en danger la paix et la sécurité non seulement de la région mais du monde entier.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Yougoslavie pour les paroles aimables qu'il a eues à l'égard de mon pays et à mon égard.

M. LOZINSKIY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, de vous féliciter. Vous représentez le Brésil, pays avec lequel l'Union soviétique entretient des relations bonnes et fructueuses. Nous vous félicitons de votre accession au poste de président du Conseil de sécurité et nous sommes sûrs que vos grandes compétences professionnelles et votre autorité vous permettront et permettront au Conseil de contribuer à la solution des problèmes difficiles et importants qui se posent. Je profite de l'occasion pour exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Argentine, l'Ambassadeur Marcelo Delpech, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux au mois de juin.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité se réunit à la demande du Gouvernement de la République islamique d'Iran, suite à une lettre envoyée par le Ministre des affaires étrangères de l'Iran, M. Velayati (S/19979). Comme on peut le lire dans cette lettre, le 3 juillet 1988, l'avion de ligne de la compagnie Air Iran a été la cible d'un missile envoyé par les forces navales américaines qui se trouvent dans le golfe Persique, ce qui a entraîné la mort de tous les passagers, y compris 66 enfants et les membres de l'équipage. Dans sa déclaration d'hier, le Ministre

M. Lozinskiy (URSS)

des affaires étrangères a cité des faits complémentaires décrivant la tragédie et son origine.

Le Présidium du Soviet suprême de l'URSS, au nom des autorités soviétiques et du peuple soviétique a envoyé un message au Président de la République islamique d'Iran, M. Sayed Ali Khomeini, dans lequel il adressait ses profondes condoléances au peuple de l'Iran et aux familles des passagers et des membres de l'équipage de l'avion victimes de cette tragédie.

Comme il a été souligné dans la déclaration de TASS du 4 juillet dernier :

"La tragédie qui a eu lieu et dont le commandement américain est entièrement responsable n'est pas du tout le fait du hasard. En fait, cette tragédie a été la conséquence directe des activités menées par les Etats-Unis depuis ces derniers mois en vue de renforcer leur présence militaire dans la région du golfe Persique."

La destruction de l'avion de ligne iranien par des missiles américains et la mort de près de 300 personnes innocentes sont une confirmation spectaculaire de l'avertissement qu'a lancé à plusieurs reprises l'Union soviétique, à savoir que le déploiement sans précédent dans cette région de vaisseaux de guerre et d'avions américains continue de créer une situation explosive qui peut avoir les conséquences les plus graves.

On a tenté de justifier la présence dans le golfe Persique de l'armée américaine en disant qu'il s'agissait d'établir la sécurité. Cependant, les faits indiquent qu'en raison des activités du Pentagone dans le Golfe, ce qui a été établi, ce n'est pas la sécurité, mais un régime d'insécurité renforcée. Il n'y a qu'une seule issue à la situation. La politique de force ne peut pas accroître la sécurité; au contraire, cette politique ne fait qu'attiser la tension et causer la mort de personnes innocentes.

L'Union soviétique, à plusieurs reprises et dans plusieurs instances, a averti que les actes militaires ne peuvent permettre de normaliser la situation. Si ces mises en garde avaient été prises en compte en leur temps, le Conseil de sécurité n'aurait pas aujourd'hui à examiner ce qui s'est passé le 3 juillet. Le drame confirme une fois de plus la nécessité du retrait immédiat de la flotte militaire américaine des eaux du golfe Persique.

M. Lozinskiy (URSS)

On essayait de justifier ce qui s'est produit en évoquant diverses manoeuvres de l'avion de ligne iranien et en invoquant le droit à la légitime défense. Dans l'intervalle, aux Etats-Unis mêmes et dans d'autres pays occidentaux, les données techniques présentées sont mises gravement en doute par les sources les plus compétentes. Pour ce qui est de l'argument de la légitime défense, comment peut-on considérer comme légitime défense la destruction d'un avion de ligne qui volait dans le couloir aérien établi à des milliers de kilomètres des frontières de la puissance "qui était censée se défendre".

Comme le souligne TASS dans sa déclaration du 4 juillet :

"Exprimant ses profondes condoléances pour les pertes en vies humaines et condamnant les activités des militaires américains qui les ont causées, la partie soviétique espère que les autorités américaines tireront les conclusions qui s'imposent de la tragédie quant à leur politique dans le golfe Persique."

Nous sommes fermement convaincus que dans la situation explosive actuelle, il faut faire preuve de responsabilité et de pondération et coopérer de façon constructive. Souhaitant comme toujours des méthodes politiques pour résoudre les situations de conflit, notamment dans la région du golfe Persique, l'Union soviétique souligne la nécessité impérieuse d'atténuer les tensions dans cette région, de retirer la flotte américaine et de résoudre le problème de sécurité dans le Golfe en recourant aux forces navales des Nations Unies. Comme cela a été souligné à plusieurs reprises par l'Union soviétique, le retrait du golfe Persique de tous les bateaux de guerre des Etats non riverains et la présence à leur place de forces navales battant pavillon des Nations Unies permettraient d'assainir la situation dans les voies maritimes internationales de la région et contribueraient à la mise en marche d'un processus de règlement du conflit irano-iraquien. Ces derniers temps nous avons présenté à plusieurs reprises des explications détaillées sur notre proposition, et nous sommes tout à fait prêts à reprendre leur examen.

M. Lozinskiy (URSS)

L'Union soviétique qui souhaite la normalisation de la situation explosive qui règne dans le golfe Persique appuie les efforts faits par le Secrétaire général des Nations Unies en faveur de la pleine application de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, notamment son paragraphe 5, qui demande à tous les Etats de faire preuve de la plus grande retenue et de s'abstenir de tout acte qui pourrait contribuer à intensifier et élargir encore le conflit.

Comme il a été souligné à la dix-neuvième Conférence du Parti communiste de l'Union soviétique, la garantie de la sécurité des Etats exige une interaction politique et un strict respect des obligations internationales. Il est temps de procéder à une démilitarisation et à une humanisation progressives des relations internationales, d'instaurer une nouvelle pensée politique et de faire en sorte que la sagesse, la connaissance et les normes morales l'emportent sur les ambitions égoïstes ou les préjugés, pour inciter les Etats à résoudre les nombreuses contradictions qui existent dans le monde et à trouver un équilibre des intérêts.

La délégation soviétique estime que le Conseil de sécurité doit répondre comme il convient à l'appel lancé par l'Iran à l'occasion de la tragédie que représente la destruction de l'avion de ligne iranien. Le Conseil doit également faire une évaluation de cet incident pour prendre des mesures en vue de normaliser rapidement la situation et assurer la sécurité dans la région.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union soviétique des aimables paroles qu'il a eues à l'égard de mon pays et à mon égard.

M. BUCCI (Italie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je commencerai par vous exprimer mes plus chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil. Vos capacités et vos qualités personnelles sont une source d'encouragement alors que nous nous trouvons à un moment délicat de nos travaux. J'exprime également la gratitude de ma délégation à notre collègue argentin, l'Ambassadeur Delpech, pour sa présidence le mois dernier.

L'importance de ce débat ressort de la participation du Vice-Président des Etats-Unis et du Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, que nous saluons chaleureusement.

Ma délégation souhaite exprimer à nouveau les condoléances du Gouvernement italien aux familles iraniennes et autres qui ont été éprouvées par cette tragédie qui s'est soldée par la mort de 290 personnes, dont un ressortissant italien.

M. Bucci (Italie)

Notre sympathie s'adresse également à tous les autres pays affectés par cet incident.

L'opinion publique - et j'en suis certain, pas seulement celle de mon pays - a été profondément troublée par les événements du 3 juillet. Nous ressentons une inquiétude croissante face aux actes militaires qui même s'ils ont pour but d'assurer la sécurité, finissent par mettre en danger les communications civiles et la sécurité des citoyens qui devraient être protégées par des principes internationalement codifiés.

Une présence navale dont l'objectif est d'assurer la liberté de navigation a, même sans le vouloir, porté atteinte à un vol aérien protégé par les principes de la Convention de Chicago, qui ont été réaffirmés il y a quelques années par les membres de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

La tragédie du 3 juillet ne peut manquer d'affecter le Conseil de sécurité, organe dont la responsabilité principale est de sauvegarder la paix et la sécurité internationales. Toutefois, notre consternation ressentie à la suite de cet incident doit aller de pair avec un souci des intérêts qui ont été touchés pour favoriser une confiance accrue et l'idée de paix dans les relations entre les organes des Nations Unies et les pays du Golfe.

Je crois qu'il convient de reconnaître comme il se doit le fait que le Gouvernement de Téhéran s'est tourné vers le Conseil de sécurité. Mon gouvernement interprète la présence dans cette salle du Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran comme un signe de confiance placée dans le Conseil.

Nous avons également pris note des déclarations faites par les autorités iraniennes, qui ont fait preuve d'un sens des responsabilités en s'élevant contre l'idée de représailles. Ces déclarations ont permis à la raison de l'emporter sur les passions.

La décision prise par le Président des Etats-Unis d'indemniser les familles des victimes est conforme aux traditions humanitaires du peuple américain et constitue une mesure opportune dans la bonne voie.

Nous devons partir de ces faits positifs et empêcher que notre débat ne se transforme en un échange stérile d'accusations.

Ma délégation estime qu'étant membres d'un organe essentiellement politique nous ne devons pas nous livrer à un examen technique de ce grave incident, qui a encore compliqué la situation dans le Golfe, avec toutes les répercussions que cela pourrait avoir pour la sécurité internationale.

M. Bucci (Italie)

Ici, en qualité de représentants de l'Italie, nous réaffirmons notre conviction catégorique, à savoir qu'il n'y a pas eu de prédétermination de la part des forces navales. Une erreur tragique a été commise. Pourtant, il n'en demeure pas moins qu'une unité militaire a détruit un avion civil qui n'avait aucune intention hostile. Les faits présentés devant le Conseil soulèvent des questions inquiétantes quant aux limitations des techniques modernes et soulignent ainsi la nécessité d'établir des règles plus strictes pour la protection des vols civils.

C'est pourquoi l'Italie se félicite de la mesure prise hier par l'OACI d'entreprendre une enquête sur les causes et les effets de l'incident.

Comme le Ministre des affaires étrangères de l'Italie l'a souligné au Parlement, notre douleur devant cet incident tragique est rendue plus aiguë par la frustration ressentie face à l'incapacité de la communauté internationale d'intervenir effectivement dans le conflit irano-iraquien. Nous espérons que grâce à ce débat au Conseil, instance appropriée pour faire entendre l'expression légitime des sentiments et des opinions de tous les participants, nous tirerons l'enseignement qui s'impose de la leçon que l'histoire nous a imposée et que la recherche d'un règlement négocié et pacifique du conflit s'en trouvera facilitée.

Il est vrai que chaque épisode doit être jugé en soi. Mais, c'est également une occasion de renforcer les efforts déjà entrepris il y a un an. Il est de notre devoir de reprendre les efforts de paix. Cet incident et les nombreux autres épisodes de la guerre du Golfe dont le Conseil de sécurité a été saisi au cours des 12 derniers mois montrent que seul le succès d'un plan de paix peut aider à résoudre la question.

Le Conseil de sécurité a pris ses responsabilités le 20 juillet 1987. Le plan cadre du Secrétaire général a été avalisé le 24 décembre 1987. Nous sommes convaincus que c'est là l'occasion de confirmer notre appui à ce plan, et nous invitons les deux parties à s'y rallier pour permettre d'ouvrir la voie à l'application de la résolution 598 (1987).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Italie des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

M. BROCHAND (France) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser les félicitations de la délégation française pour votre accession à la présidence de notre conseil. Permettez-moi également de vous exprimer à cette occasion le témoignage de l'amitié de mon pays pour le vôtre, ainsi que l'assurance de sa volonté de coopérer pleinement avec vous dans la haute mission qui vous est confiée. Permettez-moi enfin d'exprimer toute notre gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur de l'Argentine, pour la manière exemplaire dont il s'est acquitté de sa tâche.

Dès la nouvelle de la destruction d'un avion civil iranien, le 3 juillet, le Gouvernement français a exprimé ses sentiments de consternation. Il a fait part aux familles des victimes, au peuple et au Gouvernement iraniens de ses très sincères condoléances. Il a demandé que toute la lumière fût faite sur les conditions dans lesquelles avait pu intervenir une si tragique méprise. Il a enfin exhorté la communauté internationale à conjuguer ses efforts pour éviter le renouvellement d'un tel événement et assurer un règlement qui puisse ramener paix et sécurité dans cette région du monde.

Avant tout autre propos, je voudrais, aujourd'hui, réaffirmer au représentant de la République islamique d'Iran, S. E. M. Ali Akbar Velavati, les condoléances du Gouvernement et du peuple français. Qu'il sache que nous respectons le deuil des familles des victimes et celui de la nation iranienne tout entière. Nos pensées vont également aux autres nations qui déplorent des victimes à l'occasion de ce drame.

La communauté internationale a été unanime à déplorer ce dramatique événement. Il convient, à cet égard, de saluer la franchise avec laquelle le Gouvernement des Etats-Unis a admis très tôt la responsabilité de l'un de ses navires et a exprimé au plus haut niveau ses regrets. Il convient également de prendre acte de ce que le Gouvernement américain a décidé d'indemniser les familles des victimes. Le premier devoir de notre conseil sera d'exprimer les sentiments des nations, en déplorant ce tragique événement et en renouvelant l'expression de notre sympathie pour les victimes et pour l'Iran.

Mais il importe avant tout à la communauté internationale de faire en sorte que pareils événements ne puissent se reproduire. Il nous faut donc mieux connaître les circonstances de cette tragédie afin que les conséquences en soient tirées en ce qui concerne tant la sécurité de l'aviation civile que le comportement des parties en cause. Il faut, au-delà des faits qui nous sont soumis, réfléchir

M. Brochand (France)

aux causes profondes qui ont pu conduire à de pareils drames et en rechercher l'élimination, bref, en un mot, agir pour éliminer les tensions qui persistent dans cette région du monde.

Notre objectif est donc d'abord de rechercher et de rassembler des informations aussi détaillées, aussi objectives que possible, avec le concours, bien entendu, des parties directement concernées. Il va de soi que la communauté internationale ne peut porter jugement sur ce qui nous apparaît comme une méprise tragique, sauf à disposer du résultat d'une telle enquête. Nous notons que semblable démarche est déjà entreprise à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), mais nous restons ouverts à toute proposition qui pourrait être avancée en ce sens dans le cadre de ce conseil.

Nous devons naturellement tenir compte des conditions qui prévalent dans la région où s'est produite la destruction de l'Airbus.

Nous ne pouvons pas, quant au fond, ignorer que la destruction de l'Airbus iranien s'est produite dans une région frappée depuis des années d'insécurité en raison du conflit irako-iranien. A l'origine des nombreux incidents qui mettent aux prises les marines et les aviations, quelles qu'en soient les nationalités, se trouve la guerre menée par deux grands pays. Dans le Golfe, la liberté et la sécurité de la navigation ont été menacées et des mesures particulières ont dû être prises par de très nombreux pays pour faire face à ce danger.

Par ses dimensions, par sa gravité, ce dernier événement qu'est la perte de près de 300 vies humaines ne peut que nous renforcer dans la conviction qu'il est plus que jamais nécessaire de mettre fin à un conflit intolérable.

Voici un an, le Conseil de sécurité, exprimant le sentiment de la communauté des nations, adoptait à l'unanimité la résolution 598 (1987), qui posait les termes d'un règlement d'ensemble équilibré. Plusieurs mois sont passés sans que les objectifs de ce texte, qui visait à ramener paix et stabilité, aient été atteints. Nous nous inclinons aujourd'hui devant les morts civils de l'Airbus iranien. Mais nous voudrions que pareille tragédie ne se renouvelât pas, que cessât le cycle des dangers, des menaces, des répliques et des méprises possibles.

Nous pensons que les Nations Unies doivent, en ces douloureuses circonstances, réaffirmer avec une particulière gravité leur détermination de faire respecter un règlement de paix juste et durable.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la France pour les aimables paroles qu'il a eues à mon égard.

M. LI Luye (Chine) (interprétation du chinois) : Monsieur le Président, nous sommes extrêmement heureux que vous ayez accédé à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci, au moment où le Président de votre pays, M. Jose Sarney, se trouvait en Chine. Sa visite a renforcé les liens amicaux de coopération entre nos deux pays dans plusieurs domaines. Je tiens à vous donner l'assurance de l'entière coopération de la délégation chinoise dans l'accomplissement de vos fonctions de président. Je voudrais également, en cette occasion, rendre hommage à votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Argentine, M. Delpech, pour la manière habile et réussie dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Le 3 juillet, un navire de guerre américain a abattu à l'aide de missiles un avion de ligne iranien dans la région du Golfe, causant la mort de 290 passagers civils innocents, y compris des enfants. Nous avons été choqués par cette tragédie, et nous condamnons cette action. Nous voudrions exprimer nos profondes condoléances et nos sincères sentiments de sympathie aux familles affligées ainsi qu'au Gouvernement et au peuple de la République islamique d'Iran.

Nous sommes d'avis que le Gouvernement des Etats-Unis porte une responsabilité indéniable en ce qui concerne cet incident. Nous partageons le point de vue exprimé par le Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, dans sa déclaration sur l'incident. Il a dit que la question de la responsabilité ne devrait pas être mise à l'écart si nous voulons éviter la répétition d'une telle tragédie. Nous espérons que les Etats-Unis feront face à cette question franchement et prendront des mesures strictes pour éviter que des incidents analogues ne se reproduisent.

Le Gouvernement chinois est profondément préoccupé par la sécurité de l'aviation civile internationale, qui intéresse les peuples de tous les pays. A notre avis, les règles du droit international qui interdisent les actes militaires et les actes de violence menaçant la sécurité de l'aviation civile internationale et son fonctionnement normal doivent être strictement observés. La délégation chinoise, par conséquent, est d'accord pour qu'une enquête juste et globale soit menée sur cet incident par des instances internationales compétentes afin de déterminer les faits et de prendre des mesures garantissant la sécurité de l'aviation civile internationale. Nous espérons que les parties concernées apporteront toute leur coopération dans ce sens. Nous estimons qu'il n'est que justice qu'une indemnité soit versée aux familles des disparus.

M. Li Luye (Chine)

Je voudrais réitérer l'opposition du Gouvernement chinois à la présence militaire de grandes puissances dans la région du Golfe. Leur présence ne favorise pas la paix et la stabilité dans la région; elle ne fait que compliquer davantage la situation qui y existe et pourrait exacerber encore le conflit à tout moment. Les derniers événements ont de nouveau prouvé ce fait. Par conséquent, nous demandons le retrait de la présence militaire de grandes puissances du Golfe. Nous espérons que la paix dans le Golfe et la sécurité des voies aériennes et maritimes internationales seront garanties. Nous maintenons que les affaires concernant le Golfe doivent être réglées par les pays du Golfe eux-mêmes par la voie de consultations.

La destruction de l'avion de ligne iranien ne peut que susciter la profonde préoccupation de la communauté internationale devant la guerre irano-iraquienne qui se poursuit depuis près de huit ans et devant la situation existant dans la région du Golfe. Nous lançons une fois encore un appel sincère à l'Iran et à l'Iraq pour qu'ils coopèrent de bonne foi avec le Secrétaire général et le Conseil de sécurité des Nations Unies en vue de parvenir à un règlement global et juste du conflit entre les deux pays sur la base de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, et de mettre fin au conflit le plus tôt possible.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. DELPECH (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser nos félicitations les plus sincères et exprimer la satisfaction que nous éprouvons de vous voir présider le Conseil de sécurité pendant ce mois de juillet. Votre longue expérience diplomatique, vos qualités professionnelles reconnues et votre aptitude à diriger, représentent une précieuse contribution à nos travaux et sont particulièrement utiles dans ces circonstances complexes que nous connaissons actuellement. Vous pouvez dès à présent compter sur la collaboration et l'appui de la délégation argentine. En outre, nous ne pouvons manquer de souligner que vous représentez un pays avec lequel l'Argentine est naturellement unie par des liens profonds et importants. Ces derniers temps, l'Argentine et le Brésil ont renforcé considérablement ces liens tant quantitativement que qualitativement, en jetant les bases d'importantes entreprises communes qui offrent des perspectives favorables et visent à unir davantage les destinées de nos deux peuples.

Je voudrais également saluer le Ministre des relations extérieures de l'Iran dont la présence rehausse l'importance de cette session d'urgence. Bien que nous

M. Delpéch (Argentine)

regrettions les circonstances malheureuses qui sont à l'origine de cette réunion, nous ne pouvons manquer de souligner combien est positive la reprise de la participation active de l'Iran aux travaux du Conseil. Nous espérons que les rapports entre l'Iran et le Conseil abordent définitivement une nouvelle étape, ce qui contribuera à la création des conditions propres à favoriser la solution des problèmes qui affligent sa région.

Nous tenons également à saluer la présence dans cette salle, hier, de S. E. le Vice-Président des Etats-Unis, M. George Bush. Nous interprétons sa participation à ce débat comme la confirmation des regrets sincères de son gouvernement à l'égard de cette question dont nous sommes saisis, de même que de l'intérêt que portent les Etats-Unis à la solution des problèmes qui affligent la région du Golfe.

Le dimanche 3 juillet dernier, la destruction tragique, par un missile lancé par le bâtiment de guerre américain Vincennes, d'un avion commercial de la compagnie Air Iran, qui assurait un vol régulier dans un couloir aérien international dans le Golfe, nous a bouleversés. Ce grave incident, qui a coûté la vie à 290 civils, devrait tous nous inciter à la réflexion et servir de base à des efforts redoublés destinés à assurer le respect et l'application des buts et objectifs de la Convention de Chicago sur l'aviation civile internationale et à mettre fin au conflit coûteux et prolongé entre l'Iran et l'Iraq, qui, depuis huit ans, est une source de tensions et de violence dans la région du Golfe.

Mon gouvernement voudrait réitérer, en cette occasion, sa consternation devant un épisode si douloureux et transmettre ses condoléances les plus sincères au Gouvernement iranien et aux familles des nombreuses victimes. Nous demandons au Ministre des relations extérieures de la République islamique d'Iran de leur transmettre nos condoléances. Nous exprimons également nos condoléances aux familles des citoyens d'autres pays qui ont été eux aussi les victimes innocentes de cet incident tragique.

Dans un communiqué du 4 juillet, mon gouvernement, tout en exprimant ces mêmes sentiments, a souligné la nécessité de clarifier dûment les faits que nous examinons aujourd'hui et de déterminer les responsabilités respectives. Dans ce contexte, nous avons pris note des condoléances exprimées par le Gouvernement des Etats-Unis de même que de sa décision d'enquêter sur ce qui s'est passé, de verser des indemnités volontaires aux parents des victimes et de coopérer à une enquête internationale par l'intermédiaire de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Cette attitude positive devrait aider à limiter l'étendue des dommages causés par le grave incident survenu dans le Golfe.

M. Delpech (Argentine)

Il serait approprié que le Conseil, tout en regrettant les pertes en vies humaines, appuie une clarification approfondie de l'incident et réaffirme la nécessité d'adopter d'urgence des mesures concrètes et efficaces pour éviter qu'il ne se reproduise. A cet égard, l'Argentine a appuyé, en sa qualité de membre du Conseil de l'OACI, la décision qu'a prise le Conseil de cette organisation d'entreprendre une enquête technique. C'est là une mesure appropriée qui nous donnera les éléments indispensables à une évaluation précise de ce qui s'est produit et à la prévention de problèmes analogues. Il est désormais prouvé que l'aviation civile dans la région du Golfe court des risques considérables. Il est donc indispensable que tous déploient les plus grands efforts et fassent preuve de la plus grande modération pour que les vols réguliers commerciaux puissent se faire normalement et sans danger, dans le cadre du plein respect des obligations des Etats, conformément à la Convention de Chicago sur l'aviation civile internationale.

Sur le plan politique, ce qui est arrivé au vol 655 d'Air Iran confirme et souligne la nécessité d'une solution rapide et définitive du conflit traque irano-iraquien, qui, depuis huit ans, fait des milliers de victimes dans les deux pays. Mon gouvernement a souligné à maintes reprises qu'il fallait absolument mettre fin à cette guerre le plus tôt possible.

Comme nous nous en souvenons tous, il y a exactement un an, le Conseil de sécurité adoptait à l'unanimité la résolution 598 (1987) à caractère obligatoire. Cette décision importante nous avait fait espérer qu'il serait possible de mettre fin à la guerre dans de brefs délais. Toutefois, bien que 12 mois se soient écoulés depuis son adoption et en dépit de son caractère obligatoire, la résolution 598 (1987) n'a pas encore été appliquée, les efforts déployés par le Conseil de sécurité lui-même et le Secrétaire général pour en obtenir l'application s'étant révélés infructueux.

M. Delpéch (Argentine)

Il ne serait pas réaliste d'ignorer que le non-respect de la résolution 598 (1987) et, par conséquent, la continuation du conflit entre l'Iran et l'Iraq, sont la cause principale de l'instabilité et de la violence qui règnent dans le Golfe. Avec l'immense majorité de la communauté internationale, nous sommes convaincus que seule l'application stricte et prompte de cette résolution permettra un retour à une situation normale dans la région.

La résolution 598 (1987), et cela mérite d'être répété, contient, sous une forme équilibrée, les éléments nécessaires à la solution totale du grave affrontement entre Bagdad et Téhéran. Naturellement, cette résolution demande en premier lieu un cessez-le-feu immédiat, car il faut en priorité arrêter les effusions de sang. Parallèlement, elle envisage l'établissement d'un mécanisme approprié en vue de déterminer la responsabilité du conflit. Elle prévoit également le retrait sans retard des deux pays à l'intérieur des frontières internationales et jette les bases des négociations destinées à mettre fin de manière durable aux griefs mutuels. En outre, au paragraphe 5 de son dispositif, elle fixe clairement les principes devant régir la conduite des Etats tiers avant des intérêts dans la région.

Si à tout cela nous ajoutons les efforts précieux et imaginatifs que fait le Secrétaire général pour faire appliquer la résolution, que mon pays appuie fermement, nous croyons que le cadre conceptuel et politique ainsi que les conditions diplomatiques appropriés existent déjà pour que ce problème grave soit orienté dans une direction plus rationnelle. Dans l'immédiat, tant que n'existeront pas les conditions psychologiques et politiques propices à la mise en train d'une solution durable, il faudra également que l'Iran et l'Iraq, et les autres protagonistes internationaux, fassent preuve de la plus grande modération et s'abstiennent de toute action qui pourrait aggraver les tensions et entraîner tous ces pays et la région, dans une situation échappant à tout contrôle.

Bref, des événements tels que la destruction tragique d'un avion civil avec 290 passagers à bord, dont des personnes âgées et des enfants, confirment que le seul choix valable ou acceptable qui nous reste est de rechercher d'urgence la paix entre l'Iran et l'Iraq. En vérité, rien ne peut justifier la continuation de ce conflit cruel dont le coût humain et matériel devrait être inacceptable pour les deux pays, et qui pèse lourdement sur la conscience de la communauté internationale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le représentant de l'Argentine des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit et de la mention qu'il a faite des liens traditionnels d'amitié qui unissent nos deux pays.

M. KAGAMI (Japon) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous exprimer mes sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je suis certain que sous votre direction avisée et grâce à votre connaissance et à votre expérience exceptionnelles des institutions des Nations Unies, les débats du Conseil seront véritablement fructueux.

Je voudrais également exprimer ma gratitude à S. E. M. Delpech, de l'Argentine, pour l'excellente façon dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de juin.

Bien que je regrette que sa présence ici aujourd'hui soit due à des circonstances aussi tragiques, je m'empresse d'accueillir chaleureusement M. Ali Akbar Velayati, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, et de lui présenter mes sincères condoléances à l'occasion de la tragédie récente qui a frappé son pays. Je suis sûr que sa participation active à cette réunion du Conseil sera positive et constructive.

Hier, nous avons également eu l'honneur de compter parmi nous M. George Bush, Vice-Président des Etats-Unis. Je suis certain que sa participation aux débats du Conseil contribuera également à rendre cette réunion encore plus significative.

Le Japon est profondément bouleversé par la perte tragique et regrettable de tant de vies précieuses causée par la destruction de l'avion de ligne iranien, le 3 juillet. Au nom du Gouvernement et du peuple japonais, je tiens à exprimer mes sincères condoléances aux familles endeuillées des victimes et à leurs pays d'origine. Une telle tragédie ne doit jamais se reproduire, et cet incident ne doit pas non plus aboutir à une escalade des tensions dans la région du Golfe. C'est pourquoi nous estimons qu'il est tout à fait approprié que le Gouvernement de la République islamique d'Iran ait demandé au Conseil de sécurité de se réunir et au Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) d'examiner cet incident.

La destruction tragique de l'avion de ligne iranien a été d'autant plus horrible qu'elle a coûté la vie à de nombreux civils innocents. Nous sommes profondément attristés par les souffrances et les pertes en vies humaines. Pour que de telles souffrances ne se reproduisent jamais, le Japon est convaincu qu'il

M. Kagami (Japon)

faut procéder à une enquête approfondie de l'incident, et il approuve donc la décision prise par l'OACI de mener une telle enquête. Le Japon prie tous les Etats concernés d'y coopérer pleinement. Le Japon se félicite que le Gouvernement américain ait reconnu promptement avoir abattu l'avion iranien et loue sa décision de procéder lui-même à une enquête complète et de coopérer à celle de l'OACI.

S'il est indispensable de prendre des mesures appropriées à la suite des conclusions de ces enquêtes pour empêcher que de tels incidents ne se reproduisent, il ne faut pas non plus manquer d'examiner la cause sous-jacente de la catastrophe, le conflit entre l'Iran et l'Iraq, qui fait rage depuis près de huit ans. Je dois également souligner qu'il y a presque un an que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 598 (1987) à caractère obligatoire. Ayant oeuvré activement avec les autres membres du Conseil à l'adoption de cette résolution, le Japon a continué d'insister sur le fait qu'il fallait mettre un terme au conflit irano-iraquien dès que possible par l'application rapide et complète de cette résolution. Je suis certain que les membres du Conseil de sécurité sont unanimes à cet égard. Rien ne peut redonner la vie à ceux qui ont péri dans cet incident tragique, mais la communauté internationale doit tirer les leçons qui s'imposent de cette tragédie et redoubler d'efforts pour mettre un terme à ce conflit et éviter ainsi de voir se poursuivre les effusions de sang et les souffrances.

Pour terminer, je tiens à ajouter que mon gouvernement accueille avec satisfaction la décision prise par le Gouvernement des Etats-Unis de fournir des indemnités ex gratia aux familles des disparus.

M. VERGAU (République fédérale d'Allemagne) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, nous sommes ravis d'avoir la possibilité de nous adresser aux représentants de deux grands pays du continent sud-américain. L'Argentine et le Brésil ont été liés dès leur émergence en tant que nations à l'Allemagne par des liens d'amitié et de respect mutuels. Nous reconnaissons les talents diplomatiques de l'Ambassadeur Noqueira-Batista et sommes donc persuadés que ce débat est entre bonnes mains. Nous remercions le représentant de l'Argentine, M. Delpech, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux au cours du mois de juin.

Toutefois, je voudrais ajouter que nous sommes venus ici hier remplis de tristesse. Je crois que nous tous ici aurions aimé ne pas avoir à nous réunir pour une raison aussi tragique.

Nous nous félicitons de voir que la République islamique d'Iran et les Etats-Unis d'Amérique ont souligné l'importance de cette réunion du Conseil de sécurité en faisant présenter leurs points de vue par le Ministre des affaires étrangères, M. Velayati, et le Vice-Président, M. Bush. Nous accueillons avec satisfaction la décision de la République islamique d'Iran de participer pour la première fois depuis très longtemps à une séance du Conseil de sécurité en son propre nom. Notre impression est que tous les membres du Conseil de sécurité sont heureux de cette décision.

L'événement tragique qui a incité la République islamique d'Iran à faire appel au Conseil de sécurité a choqué le monde. Mon gouvernement a exprimé sa consternation devant cet incident. Il adresse sa profonde sympathie à toutes les familles des victimes, au Gouvernement de la République islamique d'Iran et aux gouvernements de tous les autres pays dont certains des ressortissants ont été victimes de la tragédie.

Nous regrettons la catastrophe épouvantable du 3 juillet qui a coûté la vie à près de 300 hommes, femmes et enfants. A mon tour je voudrais adresser les sincères condoléances de ma délégation au Ministre Velayati et aux familles des disparus.

Il n'est guère possible de ne pas tenir compte des circonstances entourant le drame. La guerre terrible entre l'Iran et l'Iraq fait rage depuis près de huit ans, guerre dont l'horreur est exacerbée par le fait que de plus en plus de civils sont affectés et que des armes chimiques sont utilisées de façon sporadique. La République fédérale d'Allemagne a vivement préconisé l'application

M. Vergau (RFA)

de la résolution 612 (1988) du Conseil de sécurité, qui a été adoptée en vue de mettre un terme à cette évolution des événements. Elle saisit également l'occasion pour demander que soit conclue le plus rapidement possible une convention globale, vérifiable, interdisant l'emploi des armes chimiques.

La tragédie du 3 juillet rend une solution négociée à la guerre irano-iraquienne encore plus urgente. Ces négociations doivent être menées sur la base de la résolution 598 (1987) et du plan d'application du Secrétaire général, qui a été approuvé par le Conseil de sécurité.

Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne est fermement convaincu qu'il est véritablement possible de trouver sur cette base une solution qui tienne compte des intérêts légitimes des deux parties. Nous sommes également convaincus que la situation dans le Golfe s'améliorera grandement dès que le plan du Secrétaire général sera mis en oeuvre. Mon gouvernement souligne, une fois de plus, l'importance qu'il attache également au principe de la liberté de navigation dans le Golfe.

Mon pays a toute confiance dans les efforts du Secrétaire général et l'appuie sans réserve. A cet égard, nous sommes d'accord avec ceux qui recherchent une solution pacifique au conflit. Nous exhortons également les deux parties au conflit, l'Iraq et l'Iran, à placer toute leur confiance dans le Secrétaire général comme un honnête courtier. Nous sommes convaincus qu'une coopération étroite et constructive avec le Secrétaire général dans ses efforts pour faire appliquer son plan est également de l'intérêt de l'Iran et de l'Iraq.

Nous nous rendons également compte que le Secrétaire général en ce moment même poursuit activement ses efforts en consultation étroite avec le Conseil de sécurité. Les membres du Conseil de sécurité devraient lui accorder tout leur appui.

Au cours de notre débat sur cet incident tragique nous devrions nous efforcer de donner une impulsion constructive aux efforts tentés pour résoudre le conflit entre l'Iran et l'Iraq. Cela ne veut pas dire qu'il faille négliger la question qui est au centre de la réunion d'aujourd'hui.

Immédiatement après l'incident, le Président des Etats-Unis d'Amérique a parlé de la tragédie humaine terrible. Il a exprimé ses profonds regrets et adressé sa sympathie aux familles endeuillées. Il a également annoncé que les familles des victimes seraient indemnisées.

Nous avons également noté que la partie iranienne a lancé un appel au Conseil de sécurité, ouvrant ainsi la voie à une réaction responsable et sans passion.

M. Vergau (RFA)

Il est important que les circonstances entourant cet incident fassent l'objet d'une enquête internationale complète, car il faut tout faire pour qu'une telle tragédie ne se reproduise pas. C'est pourquoi mon gouvernement demande instamment à l'OACI de procéder à une enquête approfondie et se félicite de la décision prise par le Conseil exécutif de l'OACI hier d'entreprendre une telle enquête immédiatement. Mon gouvernement note avec satisfaction que les Etats-Unis entendent coopérer avec l'OACI à cette enquête. A notre avis, les résultats devraient être mis à la disposition du Conseil de sécurité.

Rien ne peut ramener à la vie les 290 passagers de l'avion iranien, ni effacer les souffrances infligées à de nombreuses familles. Il est maintenant essentiel de tirer les leçons qui s'imposent de cette tragédie. La modération et la retenue devraient également assurer que les tensions qui règnent actuellement dans la région se soient pas intensifiées.

C'est au Conseil de sécurité, par des débats constructifs, qu'il appartient de contribuer à des solutions pacifiques.

C'est à nous d'assumer cette responsabilité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République fédérale d'Allemagne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. SARRE (Sénégal) : Monsieur le Président, ma délégation se réjouit sincèrement de vous voir présider le Conseil de sécurité durant le mois de juillet. Par ma voix, elle voudrait vous adresser ses chaleureuses félicitations, vous renouveler son appui et son engagement constants et vous assurer de sa coopération pleine et entière pour le succès de vos délicates responsabilités.

Nous sommes convaincus que vos éminentes qualités de diplomate accompli auxquelles s'ajoutent la renommée internationale et le poids politique de votre grand pays, le Brésil, constituent les gages les plus sûrs de succès pour nos travaux.

A votre prédécesseur, notre ami l'Ambassadeur Delpech, d'Argentine, nous voulons exprimer toute notre reconnaissance et notre gratitude pour la compétence, la hauteur de vues et le dévouement exemplaires avec lesquels il a conduit à notre satisfaction les délibérations du Conseil durant le mois de juin.

Vous me permettez, avant d'entamer notre propos, de saluer respectueusement, pour nous en féliciter, la présence remarquée hier de S. E. M. George Bush, Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique, ainsi que celle de S. E. M. Ali Akbar Velayati, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran. Leur présence à cette session du Conseil de sécurité ainsi que le niveau et l'importance des délégations qui les accompagnent témoignent de la complexité et de la sensibilité de la question dont notre organe est présentement saisi. Mais leur présence témoigne également, d'une part, de l'importance que le Gouvernement des Etats-Unis attache non seulement à cette affaire présente mais également au règlement de la question du Golfe; d'autre part, elle témoigne de la disponibilité de l'Iran de coopérer pleinement avec le Conseil de sécurité.

Des déclarations respectives qu'ils ont faites ici hier, on relève notamment un désir de voir le Conseil de sécurité, en sa qualité de conscience des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, agir en vue non seulement de contenir l'événement actuel, mais de le dépasser en direction du règlement d'un conflit qui n'a que trop duré.

La destruction de l'avion civil d'Air Iran, le 3 juillet dernier, assurément a plongé le monde entier dans l'émoi et la consternation.

Au nom de mon pays, le Sénégal, je voudrais tout d'abord renouveler nos condoléances émues aux familles des nombreuses victimes, à leurs gouvernements et à

M. Sarré (Sénégal)

leurs peuples respectifs pour les pertes en vies humaines qu'a entraînées ce tragique accident, regrettable et regretté, et dont certaines conséquences ont été tirées pour le moment par l'une des parties qui a décidé d'indemniser les familles des victimes. Il y a donc lieu de se féliciter de cette décision américaine, tout comme il y a lieu de se féliciter des regrets exprimés par le peuple américain, par la voix de son président.

Sans aucun doute, ce terrible accident découle de la tension qui règne dans le Golfe, elle-même tributaire du conflit qui, depuis plusieurs années, oppose malheureusement deux pays membres de la même famille des non-alignés, à laquelle le Sénégal est fier d'appartenir.

Certes, il demeure nécessaire de faire toute la lumière sur cette catastrophe pour pouvoir éviter qu'elle ne se reproduise à l'avenir. Dans ce cadre, il est heureux que, lors de la session extraordinaire qui vient de se tenir à Montréal les 13 et 14 de ce mois, le Comité exécutif de l'Organisation de l'aviation civile internationale - organe rattaché aux Nations Unies - ait décidé de faire mener immédiatement une enquête approfondie. Mon pays, membre de cette organisation, a accueilli favorablement cette mesure.

Mais il est également urgent, face à la situation de plus en plus préoccupante dans le Golfe, que le Conseil de sécurité prenne à nouveau ses responsabilités pour relever le défi pressant qui est ainsi lancé à sa crédibilité et à son autorité. Il importe pour cela qu'une atmosphère de sérénité, de retenue et d'ouverture d'esprit s'instaure en son sein, car la question qui nous interpelle ici nous y invite tous, individuellement et collectivement.

Faut-il le rappeler? Il y aura bientôt un an que le Conseil de sécurité, parce que conscient de la responsabilité principale que lui confère la Charte des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, a pris à l'unanimité de ses membres la décision historique d'adopter la résolution 598 (1987) en vue de trouver une solution heureuse et durable au conflit du Golfe.

Dans sa sagesse et sa clairvoyance habituelles, notre Secrétaire général, à qui nous renouvelons notre appui, a élaboré un plan de mise en oeuvre de cette résolution. Ainsi, nous semble-t-il, le Conseil de sécurité a créé une atmosphère et un cadre propice et idéal, parce que porteurs d'une véritable dynamique, pour faire régner la paix et la sécurité internationales dans cette région du monde troublée.

M. Sarré (Sénégal)

Il nous suffira ainsi, animés d'une réelle volonté politique, de puiser avec courage et détermination dans les ressources inépuisables que recèle le genre humain. En effet, comme le disait en 1985, ici même à New York, le Président de la République du Sénégal, S. E. M. Abdou Diouf :

"l'humanité a déjà, dans le passé, donné assez d'exemples de son aptitude à répondre aux défis auxquels elle n'a cessé de se heurter pour que l'on puisse douter qu'elle soit capable de surmonter ceux qui l'accablent aujourd'hui."

La question que nous examinons aujourd'hui, à savoir la destruction de l'Airbus iranien, tout comme le conflit irano-irakien n'échappent pas à ces règles. Puisse en tout cas notre conseil prendre conscience de ses responsabilités, oeuvrer, comme il l'a toujours fait quand des situations pressantes se posent à lui et, avec détermination et objectivité, les surmonter et leur trouver une solution juste et durable.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Sénégal des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. DJOUDI (Algérie) : Monsieur le Président, tout d'abord je ne peux manquer de vous exprimer la satisfaction de ma délégation de vous voir présider les travaux du Conseil pendant ce mois de juillet. Vous disposez en effet de ces qualités professionnelles et personnelles qui vous ont valu le respect et l'amitié de vos collègues et qui, aujourd'hui même, sont de celles requises pour une conduite aussi compétente qu'avisée des travaux du Conseil.

A votre prédécesseur, M. Marcelo Delpech, Représentant permanent de l'Argentine, je voudrais exprimer la reconnaissance de ma délégation pour la manière éclairée et efficace avec laquelle il a présidé aux travaux de ce conseil pendant le mois écoulé.

Je voudrais également saluer la présence de S. E. M. Ali Akbar Velayati, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, qui a fait hier devant ce conseil un exposé fort circonstancié à propos de l'affaire qui motive la réunion de ce conseil. Dans le même temps, nous retenons de la participation à ce débat de S. E. le Vice-Président des Etats-Unis, M. George Bush, un témoignage du sérieux et de la gravité reconnus par ce pays et qui justifient cette réunion.

M. Djoudi (Algérie)

C'est avec consternation que le monde a appris, le 3 juillet dernier, la destruction en plein vol, par les forces navales américaines, d'un aéronef civil iranien assurant une liaison commerciale régulière entre Bandar Abbas et Dubai, entraînant la mort des 290 passagers à son bord.

Parce qu'il n'est pas sans précédent, cet événement revêt une exceptionnelle gravité, et c'est bien à ce titre qu'il requiert aujourd'hui l'attention inquiète de ce conseil, puisque la disparition tragique de près de 300 personnes innocentes, dans une région du monde où la mort n'est pourtant malheureusement que trop chez elle, vient brutalement rappeler que ce qui ne devait plus jamais se renouveler s'est bien de nouveau produit, à la plus grande douleur des familles des disparus et au grand bouleversement de l'opinion publique mondiale.

Cette tragédie touche d'abord le peuple iranien mais, au-delà de la République islamique d'Iran et des autres pays ayant eu des nationaux à bord de l'appareil de d'Air Iran, c'est la conscience de la communauté internationale dans son ensemble qui est interpellée dans son refus d'admettre comme tolérable ou justifiable, sous aucun motif que ce soit, le sacrifice de personnes innocentes, de surcroît à bord d'un appareil à la vocation, aux caractéristiques évidentes, à l'itinéraire et aux intentions pacifiques les moins discutables.

Action injustifiable dont nul ne peut ni ne cherche au demeurant à sous-estimer la gravité, la destruction de l'appareil d'Air Iran est ainsi une atteinte caractérisée à la sécurité de l'aviation civile, principe dont l'inviolabilité est consacrée comme essentielle à la préservation de l'ordre international civilisé. Sensible à la douloureuse épreuve que traversent en ces jours le peuple iranien frère et les familles des victimes devant la perte irréparable de leurs proches, auxquels elle renouvelle sa sympathie et ses sincères condoléances, l'Algérie ne saurait perdre de vue que la survenance de cette tragédie met en cause la concentration malencontreuse de flottes étrangères dans la région du Golfe et son corollaire, un activisme militaire si peu propice à la promotion des meilleures conditions pour la recherche d'une issue négociée et dans l'honneur au conflit entre l'Iran et l'Iraq.

C'est qu'en effet dans le même temps, cette tragédie ne peut être dissociée de la persistance et de l'extension du conflit entre l'Iran et l'Iraq, qui vient ainsi confirmer, par un terrible prolongement inattendu, qu'il peut surprendre à chaque fois par ses dimensions redoutables et ses conséquences imprévisibles.

Dès lors, il faut espérer que l'irruption d'un facteur considérable d'aggravation dans les données générales d'un conflit déjà marqué par une

M. Djoudi (Algérie)

périlleuse persistance sera appréhendée dans sa véritable nature afin d'inciter à l'adoption des mesures requises pour circonscrire le risque encore présent de son renouvellement. C'est dire qu'il revient aux organisations internationales, à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et aux Nations Unies de faire toute la lumière sur cette tragédie et d'assurer qu'elle ne puisse plus jamais se reproduire, restituant à l'aviation civile internationale le privilège naturel et légal consacré de sanctuarisation, indissociable des normes de civilisation.

Dans l'accomplissement de cette tâche, c'est le plus grand sens de la retenue qui doit marquer la conduite des Etats concernés, plus singulièrement encore quand leurs actions, en raison de leurs responsabilités particulières, sont de nature à contribuer au renforcement des conditions favorables à la poursuite, par le Secrétaire général, de ses efforts en vue de l'application de la résolution 598 (1987), dans tous ses aspects, et de son plan de mise en oeuvre. Parce que, encore une fois, c'est bien la préservation et l'intensification de ces efforts qu'il s'agit aujourd'hui d'encourager en vue de hâter l'avènement d'une solution négociée au conflit qui oppose l'Iraq à l'Iran. C'est l'espoir de l'Algérie qu'en cette phase délicate, le Secrétaire général saura trouver chez chacune des parties concernées l'appui décisif à l'accomplissement de sa mission.

Une nouvelle situation propice, par l'initiative déjà de saisir le Conseil de sécurité, peut émerger de ce débat, pour aussi tragique, et il l'est indiscutablement, que puisse être son objet. Le Conseil doit dès lors pouvoir en tenir valablement compte et conclure ses délibérations par la stimulation convergente des volontés vers l'objectif d'une paix négociée, en répondant dans l'équité et la justice à une attente légitime.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le représentant de l'Algérie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

(Le Président poursuit en anglais)

L'orateur suivant est le représentant des Emirats arabes unis. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-SHAALI (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) : Au nom de ma délégation, j'ai le plaisir de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous avons la certitude que vos compétences dans le domaine diplomatique seront un facteur déterminant dans le succès des travaux du Conseil de sécurité.

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

Je voudrais également rendre hommage aux efforts intenses déployés le mois dernier à la présidence du Conseil par notre ami, l'Ambassadeur Marcelo Delpech, Représentant permanent de l'Argentine.

Le dimanche 3 juillet 1988, à 10 h 30, les parents de M. Mohammed Abduliah, citoyen des Emirats arabes unis, âgé de 70 ans, attendaient, à l'aéroport de Dubai, son arrivée et celle de sa famille, c'est-à-dire sa femme et ses quatre enfants, qui se trouvaient à bord du vol 655 en provenance de Bandar Abbas, lorsqu'ils ont appris que ce vol n'arriverait jamais. A bord du même avion, il y avait une autre famille de ressortissants de mon pays, le père, la mère et cinq enfants âgés de deux à neuf ans. Ainsi, parmi les 290 passagers de cet avion qui ont tous péri, il y avait 17 ressortissants des Emirats arabes unis.

L'avion de ligne Air Iran 655 effectuait un vol régulier de Bandar Abbas à Dubai, dans les Emirats arabes unis, quand il a été atteint par deux missiles d'un navire de guerre américain. Le pilote et les passagers n'ont sans doute pas pensé que le vol allait être si court.

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

Ainsi, lorsque les Etats ne se font plus confiance, que la suspicion devient le facteur dominant qui régit les relations entre Etats, et que la volonté politique devient l'otage des affrontements militaires, il y a naturellement erreurs de jugement et mauvaise volonté. Les civils innocents en sont toujours les victimes. Chaque incident constitue un précédent pour tous les autres incidents qui vont suivre.

Le Conseil de sécurité a discuté, à plusieurs reprises, d'incidents similaires aux mobiles et circonstances divers certes. Il est vraiment alarmant que ce genre d'incidents tragiques continuent de se produire et que la communauté internationale se trouve régulièrement confrontée à de telles catastrophes de meurtre collectif.

Quelles que soient les circonstances et les justifications, la situation va au-delà - et c'est notre point de vue - de l'argument de méprise technologique : il s'agit - et c'est bien plus grave - d'un manque de volonté politique. Aussi, indépendamment de nos idéologies et orientations politiques et d'un point de vue strictement humain nous ne pouvons que condamner l'acte d'agression dont a été victime cet avion de ligne. Au-delà des scénarios que nous avons entendus concernant les circonstances de cette tragédie et bien que nous attendions encore des résultats de l'enquête, rien ne peut justifier le fait que cet avion a été une cible militaire. Par conséquent, les Etats-Unis sont seuls responsables de cette tragédie parce que leurs forces militaires n'ont pas pris les dispositions nécessaires pour identifier de façon sûre la cible qu'elles visaient, ce qui a entraîné la mort de nombreux civils innocents.

Nous sommes convaincus que l'acte d'agression dont a été victime l'avion de ligne ne peut être justifié. Il est difficile d'en parler sans tenir compte de la situation globale qui prévaut dans la région. Nul ne peut nier que les eaux du Golfe, qui ont bien servi le commerce international pendant des siècles - elles étaient un modèle de sécurité maritime et de navigation sûre -, sont devenues, ces dernières années, un foyer de tension et d'insécurité. Je songe notamment au minage des eaux et aux attaques contre des navires neutres ou appartenant à d'autres pays. Cet état de faits a rendu la navigation et le transport des marchandises fort hasardeux. De nombreux civils ont péri à la suite de ces agressions. Aussi, les voies de navigation ne sont plus sûres.

Il ne fait aucun doute que la tension et l'insécurité qui règnent dans le Golfe ainsi que la présence de flottes étrangères sont fondamentalement liées à la poursuite de la guerre entre l'Iraq et l'Iran et à l'échec de tous les efforts qui

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

ont été faits pour mettre fin, de manière pacifique, à cette guerre. Si nous rejetons le recours à la guerre comme alibi pour poursuivre le minage et l'agression contre des voies de navigation maritime et contre les avions civils, nous sommes toutefois convaincus que l'escalade de la tension dans le Golfe est le résultat direct de la poursuite de cette guerre. S'il n'est pas mis fin à cette guerre de manière pacifique, nous ne voyons pas comment il serait possible d'atténuer les tensions. Partant de ce principe, mon pays a appuyé tous les efforts régionaux et internationaux qui ont été faits dans ce domaine. Il s'agit en particulier des résolutions du Conseil, notamment la résolution 598 (1987), et des efforts déployés par le Secrétaire général. Mon pays a contribué à l'élaboration de cette résolution qu'il a aussi parrainée, comme étant la seule issue pratique réunissant un consensus international et qui traite de la solution de cette guerre sur des bases objectives, ce qui garantirait les droits nationaux légitimes des parties au conflit.

De par sa situation géographique, mon pays, qui se trouve à proximité des voies de navigation maritimes et aériennes, a particulièrement souffert de l'escalade de la tension. Le trafic aérien est particulièrement affecté : les avions civils reçoivent dans l'espace aérien des Emirats arabes unis deux signaux d'orientation distincts, et ce en raison des interférences de certains bâtiments de guerre américains dans le trafic aérien, interférences qui perturbent les radars des aéroports de mon pays et qui ont failli causé des accidents aériens. Je ne vais pas parler ici de ces incidents, les Etats-Unis ont déjà été informés du premier de ces incidents.

Mon pays, qui a soumis tous ces incidents à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ne peut donc être responsable des conséquences tragiques qui pourraient résulter de telles ingérences. Les pays dont les flottes interfèrent dans le trafic aérien sont seuls responsables, d'autant plus que certains avions, comme les statistiques nous l'indiquent, ne sont pas équipés de radio à haute fréquence et ne peuvent donc recevoir des avertissements émis par les bâtiments de guerre.

Je voudrais exprimer, au nom de ma délégation, mes condoléances aux familles des victimes. Nous sommes tenus plus que jamais à mettre fin à l'escalade de la tension dans le Golfe. Tous les pays concernés doivent également éviter que ne se produise une nouvelle tragédie dans les voies de navigation maritimes et aériennes. L'initiative de l'Iran de recourir au Conseil constitue une raison

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

d'espérer. Nous espérons que cette initiative sera le prélude à une coopération avec le Conseil et le Secrétaire général en vue de mettre en oeuvre la résolution 598 (1987).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant des Emirats arabes unis des paroles aimables qu'il m'a adressées. Il y a encore un certain nombre d'orateurs inscrits. Etant donné l'heure tardive, je vais maintenant lever la séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour aura lieu lundi, 18 juillet 1988, à 15 h 30.

La séance est levée à 13 h 5.